



# Angoulême Poker Club

## Règlement Intérieur

Mise à jour au 10 mars 2013

**Le règlement intérieur a pour but de préciser les statuts d'Angoulême Poker Club.**

**Le présent règlement intérieur est remis à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent.**

**Il s'impose à tout adhérent.**

**L'adhésion à l'association vaut acceptation du présent règlement intérieur.**

### Les membres

#### Définition

**Membre du bureau** : membre adhérent de l'association et élu par assemblée générale annuelle selon les modalités précisées dans les statuts.

**Membre actif** : membre adhérent souhaitant participer de façon active au fonctionnement de l'association. Il est "adopté" ou non par décision du bureau au cours d'une réunion et il a voix de consultation mais pas de décision.

**Adhérent** : membre adhérent à l'association.

#### Cotisation

Une personne n'ayant jamais fait partie de l'Angoulême Poker Club peut participer en qualité d'invité à 1 tournoi afin d'appréhender les activités pratiquées. Au-delà, elle devra revenir avec un formulaire d'adhésion rempli et signé et s'acquitter de sa cotisation. Cette invitation n'est en aucun renouvelable d'une année sur l'autre, elle est unique.

Un membre du club voulant adhérer pour une nouvelle année devra remplir son formulaire d'adhésion et s'acquitter de sa cotisation au plus tard lors de sa seconde participation à l'une des compétitions organisées par le club, sinon il ne pourra pas participer.

Une préinscription sera possible 1 mois avant le début d'une nouvelle année afin de s'assurer que tous puissent participer à toutes les compétitions proposées par le club (encaissement différé des cotisations).

Le paiement de la cotisation est indispensable pour devenir adhérent et pouvoir participer aux différentes compétitions live et on-line proposées par l'Angoulême Poker Club.

Les membres du bureau et les membres actifs doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle.  
Les autres membres peuvent choisir de s'acquitter d'une cotisation trimestrielle, semestrielle ou annuelle :

- 1 trimestre civil : 20 €
- 1 semestre civil : 30€
- 1 année civile : 50€

Le montant de la cotisation est fixé annuellement par le bureau dans le respect de la procédure de stabilité financière de l'association.

Le paiement de la cotisation doit s'effectuer par chèque à l'ordre de l'association (Angoulême Poker Club) ou en espèces (reçu de paiement).

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission, d'exclusion, ou de décès d'un membre.

## **Demande d'adhésion**

Les personnes désirant adhérer devront remplir un formulaire d'adhésion et y joindre une copie de leur carte d'identité et le montant de la cotisation souhaitée.

Aucun mineur ne sera admis.

Le bureau se réserve le droit d'accepter ou de refuser une demande d'adhésion sans devoir se justifier. Il communiquera sa décision sous 15 jours par courrier ou courriel. Toute absence de réponse au-delà de ce délai sera considérée comme une acceptation de l'adhésion.

Si un membre souhaite adhérer à un autre club de poker, il ne pourra en aucun cas représenter l'APC lors des compétitions régionales et nationales (TIC, CRIC, CNIC et CNEC...).

## **Exclusion, démission et décès**

Un membre peut être exclu pour les motifs suivants :

- Propos désobligeants envers les autres membres, agressivité, violence
- Comportement non conforme avec l'éthique de l'association
- Détérioration du matériel ou des locaux
- Comportement non conforme avec la loi française concernant les jeux d'argent et le tabac
- Non-respect des statuts, du règlement intérieur et du règlement du forum
- Refus de paiement de la cotisation
- Tout acte de tricherie
- Etat d'ébriété avéré

Cette exclusion doit être décidée par le bureau lors d'une réunion, après avoir entendu les explications de l'adhérent. L'adhérent sera convoqué par lettre recommandée avec AR quinze jours avant cette réunion, et pourra être assisté par une personne de son choix. Cette lettre comportera les motifs de l'exclusion. La décision de l'exclusion sera notifiée par lettre recommandée avec AR. Cette dernière pourra être temporaire ou définitive.

Le membre démissionnaire devra adresser sous lettre (simple ou recommandée avec AR) sa décision au bureau. Aucune restitution de cotisation n'est due au membre démissionnaire.

Un membre du bureau ou membre actif qui ne s'acquitte pas de sa cotisation annuelle au plus tard lors de sa deuxième participation sera considéré d'office comme démissionnaire.

# Organisation des tournois

L'Angoulême Poker Club organise des tournois ouverts exclusivement à ses membres (ou futurs membres ayant qualité d'invité). Ces tournois sont assujettis au règlement des tournois sans croupier, celui-ci est remis à chaque adhérent et est disponible sur le forum du club, sur le site du GRAP (Groupement Régional des Associations de Poker) et en consultation libre dans les locaux du club.

## Inscriptions

Un planning des tournois proposés est disponible pour tout adhérent par le biais du forum du club. Les inscriptions sont obligatoires et ont lieu sur le site du club toute la semaine jusqu'en fin d'après-midi (19h30 environ) le jour du tournoi. Seuls les nouveaux joueurs (invités) sont autorisés à s'inscrire sur place auprès de l'un des membres du bureau et au plus tard 15 minutes avant le début du tournoi.

## Horaires et retards

Les tournois débutent le vendredi à 20h30 et le mercredi 19h45. Il est fortement conseillé d'arriver 15 minutes avant le début du tournoi afin de prendre connaissance de la place qui vous est attribuée. Il est demandé aux membres de communiquer toute absence ou retard via le forum ou directement auprès de l'un des membres du bureau par téléphone ou SMS. Les stacks des joueurs ayant prévenu de leur retard tourneront, ils seront ponctionnés des blinds et les mains seront automatiquement couchées. A la fin de la première pause, si les retardataires ne sont toujours pas arrivés, les stacks seront retirés du tournoi. Les stacks des joueurs n'ayant pas prévenu de leur retard seront retirés après le premier round du tournoi.

## Points particuliers de jeu

Les règles de poker applicables sont celles éditées par le CDC (version 2012-5 du 15 mai 2012).

Un joueur éliminé doit impérativement l'annoncer à l'un des membres du bureau afin de ne pas fausser le classement, s'il ne le fait pas il sera rétrogradé en dernière position du tournoi.

Un joueur a le droit de quitter définitivement le jeu en cours de tournoi. Pour cela il devra avertir un membre du bureau de son abandon et son stack sera alors retiré du tournoi. Un joueur qui ne prévient pas de son abandon se verra retirer son stack uniquement à la bulle du tournoi (juste avant la table finale) et sera rétrogradé en dernière position du tournoi.

Il est interdit de répondre au téléphone pendant un tournoi, tout appel devra se faire loin des tables même si le joueur est en dehors du coup. Utiliser son téléphone disqualifie la main du joueur automatiquement.

Les appareils d'écoute (MP3, téléphone et autres...) sont tolérés à condition de ne pas perturber le bon déroulement du jeu. Il est fortement conseillé de n'avoir qu'une oreillette et un volume peu élevé pour ne pas gêner le jeu.

Pour pouvoir entrer dans le jeu, le joueur doit être assis à sa place à la distribution de sa première carte, sinon sa main est couchée (une tolérance est accordée uniquement pour les membres du bureau qui vont désinscrire les joueurs éliminés ou devant arbitrer un coup litigieux).

## Pénalités de jeu

Les membres du bureau de l'APC sont de fait Directeur de Tournoi. Ceux-ci ont pour but de répondre aux questions des joueurs et de faire respecter les règles de jeu ainsi que les règles de bonne conduite induites au jeu du poker, telles que :

- Tu respecteras ton adversaire
- Tu feras preuve de modération quand tu sortiras vainqueur d'un duel
- Tu t'abstiendras d'humilier ton adversaire quand celui-ci sortira vaincu d'un duel
- Tu devras faire preuve de bonne humeur et de fair-play quand tu joueras à nos tables
- Tu respecteras les statuts et le règlement intérieur de l'association

S'il y a un litige à la table, il est demandé de faire intervenir un membre du bureau pour trancher.

L'honnêteté, le calme, la compétition et l'envie de passer une bonne soirée font également partie des principes de l'association.

Les pénalités suivantes seront infligées en cas de non-respect de règles élémentaires :

- 1<sup>ère</sup> pénalité : avertissement verbal
- 2<sup>ème</sup> pénalité : exclusion de la table pendant 1 tour de blind
- 3<sup>ème</sup> pénalité : exclusion de la table pendant 2 tours de blind
- 4<sup>ème</sup> pénalité : exclusion définitive du tournoi

## Interdictions et recommandations

Il est interdit de fumer dans les locaux de l'APC

Il est interdit de consommer de l'alcool dans les locaux de l'APC

Il est interdit de jouer de l'argent dans les locaux de l'APC

Il est interdit de manger sur les tables, ni d'y poser des boissons

Les poubelles sont disposées prêt du bar et le recyclage des déchets est mis en place et doit être respecté par tous.

Les toilettes sont à votre disposition, les maintenir propres et suivre les règles d'hygiène sont de rigueur (se laver les mains), nous touchons les mêmes cartes et les mêmes jetons toute la soirée.

# Types de tournois

## Tournoi MTT + Cash Game du vendredi

Le vendredi les joueurs qui participent au tournoi principal MTT (MultiTable Tournament) peuvent, quand ils sont éliminés, entrer après une inscription auprès de l'un des membres du bureau à une table de Cash Game (comptant pour un classement).

## Parties du Mercredi

Les parties du mercredi proposent de découvrir différentes variantes du poker (omaha, stud, fermé...) ainsi que des modes de compétition (déglings, table finale, win the button...). Ces parties font elles aussi l'objet d'un classement.

## Soirées spéciales

Des soirées spéciales sont organisées au cours de l'année en dehors des vendredis et mercredis comptants pour les championnats annuels et trimestriels, un planning et un affichage les annonceront.

## Opens du club

Chaque année, le club organise un open ouvert à tous durant 3 jours réunissant 300 joueurs et un open interne réservé uniquement aux adhérents sur 2 jours. Ces deux événements sont récompensés par un prizepool conséquent.

## Tournois externes

Les tournois organisés par les autres clubs de la région sont soumis à des inscriptions auprès des clubs via les sites internet ou les forums de ces derniers ou sur le forum de l'APC, selon les modalités prévues par les autres clubs.

Chaque membre de l'APC peut participer tout en sachant qu'il véhicule les principes et valeurs de l'APC. Tout débordement sera sanctionné.

Tout désistement non justifié à un open sur le site du club organisateur sera sanctionné par la parution dans la Blacklist fournie à tous les clubs membres du GRAP et le joueur risque d'être refusé pour les opens des autres clubs.

Certains opens ont un nombre de places limitées par club, le bureau se réserve la possibilité de mettre en place un mode de sélection pour que ses membres puissent en bénéficier (exemple : tournoi, classement...).

## Compétitions organisées par le GRAP et le CDC

Les compétitions organisées par le GRAP et le CDC, telles que les TIC, le CRIC, le CNIC et le CNEC sont soumises au classement trimestriel et/ou annuel.

Là aussi, chaque membre reflétera l'image de l'APC.

# Fonctionnement de l'association

## Buvette et boutique

La buvette ne peut être tenue que par des membres du bureau.

Toute personne désirant une boisson ou une confiserie devra en acquitter le prix immédiatement. Aucun crédit ni aucune ardoise ne seront acceptés.

La buvette ferme 1 minute avant le début du tournoi et 1 minute avant la fin de chaque pause, les membres du bureau qui sont éliminés du tournoi seront à votre disposition pour vous servir.

L'APC propose sur commande de groupe des polos et des sweats à l'effigie du club (avec ou sans pseudo), pour tout renseignements adressez-vous à un membre du bureau.

## Droit à l'image

Le formulaire d'adhésion à l'association permet à chaque membre de choisir les modalités de son apparition sur les différents supports employés par l'APC (forum, site internet, facebook...).

## **Assemblée générale**

L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par an selon les modalités prévues dans les statuts.

## **Assemblée générale extraordinaire**

Une assemblée générale extraordinaire peut se réunir en cas de besoin (par exemple : pour la modification essentielle des statuts, situation financière difficile, etc.).

Les membres à jour de leur cotisation sont convoqués selon les modalités prévues dans les statuts.

## **Commissions**

Les membres du bureau lors d'une réunion peuvent si cela est jugé nécessaire, mettre en place des commissions de travail chargées de missions précises. Ces missions seront définies sur décision du bureau. Ces commissions pourront être constituées de membres de l'association mais aussi de personnes ou partenaires extérieurs. La responsabilité de la commission sera confiée soit à un membre du bureau soit à un membre adhérent.

Le travail des commissions est toujours soumis à l'approbation du bureau et ne peut en aucun cas avoir valeur décisionnaire.

## **Modification du règlement intérieur**

Le règlement intérieur est établi par le bureau de l'Angoulême Poker Club puis ratifié par l'assemblée générale.

Il peut être modifié par le bureau sur proposition des membres. Les modifications du nouveau règlement intérieur sont signalées par mail à tous les membres de l'association, sur le forum, le site internet du club et par l'affichage dans les locaux du club. Les adhérents s'engagent à consulter régulièrement le règlement intérieur sur les éventuels changements.